



Municipalité de Belcourt

AVIS PUBLIC

ADOPTION RÈGLEMENT MUNICIPAL

Prenez avis qu'à une séance ordinaire du Conseil tenue le 2 octobre 2023, le Conseil municipal de Belcourt a adopté le règlement suivant :

- ↳ #178-23 *Règlement modifiant le règlement #120-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*
- ↳ *L'avis ministériel décrétant l'entrée en vigueur des règlements municipaux révisés sur la taxe municipale pour le 9-1-1 a été publié à la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec le 16 décembre dernier.*

Le règlement mentionné ci-haut est déposé au bureau de la soussignée au 219, rue Communautaire où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures normales du bureau de même que sur le site internet de la municipalité www.munbelcourt.ca.

Le présent règlement est entré en vigueur le 16 décembre 2023.

Donné à Belcourt, ce 19 décembre 2023

Nathalie Lizotte

Directrice générale
Greffière-trésorière